

Communications

Examen de spécialiste

Examen de spécialiste pour le titre de spécialiste en chirurgie

Date et lieu:

Jeudi et vendredi, 28 et 29 avril 2011, Hôpital Berne-Tiefenau

De mercredi à vendredi, du 16 au 18 novembre 2011, Hôpital Berne-Tiefenau

Délai d'inscription:

Vendredi, 28 janvier 2011 pour les examens d'avril 2011

Vendredi, 29 juillet 2011 pour les examens de novembre 2011

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Formation postgraduée médecins-assistants → Examen de spécialiste et sous www.sgc-ssc.ch → formation postgraduée

Examen de spécialiste pour le titre de spécialiste en allergologie et immunologie clinique

Examen oral

Lieu: Universitätsspital Basel, Dermatologische Klinik, Petersgraben 4, 4031 Basel

Date: Jeudi, le 23 juin 2011

Délai d'inscription: le 1^{er} avril 2011

Examen écrit

Lieu: Istanbul, Turquie, EAACI-Congrès, www.eaaci.net

Date: Samedi, le 11 juin 2011, 11h00–14h00

Délai d'inscription: le 1^{er} avril 2011

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM www.siwf.ch → Formation postgraduée médecins-assistants → Examen de spécialiste

Corrigendum

Assistantes médicales – Conditions-cadres générales et explications relatives au contrat de travail

Le taux de cotisations aux allocations perte de gain (APG) sera augmenté au 1^{er} janvier 2011 et passera de 0,2% à 0,3% et celui de l'assurance-chômage (ACI) sera relevé à la même date de 2% à 2,2%. Par conséquent, les taux de déduction suivants doivent être appliqués aux salaires bruts:

Déductions sur les salaires bruts

- AVS, AI, APG, ACI: 6,25% (AVS, AI, APG = 5,15%, ACI = 1,1%)
- Assurance-accidents non professionnels (pour un engagement de plus de 8 heures par semaine): déduction selon le contrat d'assurance conclu.
- Prévoyance professionnelle (2^e pilier LPP): part de l'employée à la contribution (habituellement 50%) calculée en fonction de l'âge, selon le certificat d'assurance.

Auteur du corrigendum: FMH, secrétariat assistantes médicales

Société Suisse de Médecine Interne Générale

Prix 2011

Le prix 2011 d'un montant de 10000 CHF peut être attribué pour un, deux ou au maximum trois travaux scientifiques originaux remplissant les conditions suivantes:

- Le travail doit avoir été publié dans une revue médicale ou avoir été accepté par celle-ci en 2010, en vue de sa publication. Le thème du travail doit présenter un intérêt particulier pour la prise en charge des patients souffrant de maladies relevant de la médecine interne ou ouvrir la voie à de nouvelles techniques diagnostiques ou thérapeutiques de ce type de maladies. Des études rétrospectives de résultats peuvent être soumises si elles concernent des domaines de la médecine interne.
- Les auteurs suisses peuvent également présenter des travaux publiés (ou à publier) à l'étranger.
- Les auteurs étrangers peuvent présenter un travail dans la mesure où il a été réalisé en Suisse.
- Le travail doit être adressé en 5 exemplaires jusqu'au 4 mars 2011 au président de la Société Suisse de Médecine Interne Générale: Prof. Dr méd. Ulrich Bürgi, SSMI, Société Suisse de Médecine Interne Générale, «Prix SSMI», Case postale 422, 4008 Bâle.

Société Suisse de Pneumologie

Fonds de recherche 2011

La Ligue pulmonaire suisse met à disposition de la Société Suisse de Pneumologie un budget de 80000 francs pour l'année 2011, afin de subventionner des projets de recherche en pneumologie. Les projets individuels ou partiels suivants sont pris en considération:

- Projets cliniques et expérimentaux réalisés dans des institutions suisses de pneumologie.
- Projets interdisciplinaires réalisés par des pneumologues ou des pneumologues pédiatres travaillant en Suisse, collaborant avec des spécialistes en recherche fondamentale, des cliniciens d'autres disciplines, épidémiologistes, spécialistes en médecine sociale et préventive, etc.
- Etudes cliniques et épidémiologiques de praticiens en pneumologie.

Exigences

La demande doit être rédigée en anglais et comporter: un résumé synthétique d'une page; un descriptif du projet incluant hypothèse de travail, buts spécifiques, plan d'investigation, sur 5 pages maximum. La demande doit être accompagnée d'un curriculum vitae de l'investigateur principal. La partie financière comportera un descriptif des besoins, le détail des fonds déjà obtenus ainsi que les autres demandes de subside en cours. Le délai de carence est d'une année si l'investigateur principal a reçu un soutien consécutif de 2 ans. Si le requérant principal n'est pas pneumologue, au moins un des co-requérants doit être pneumologue FMH ou pneumologue pédiatre FMH.

Le Secrétariat central de la SSP, Südbahnhofstrasse 14c, case postale, 3000 Berne 14 (tél. 031 378 20 30, fax 031 378 20 31, e.frey@lung.ch) délivre les formules d'inscription. Les candidats sont priés de soumettre leur demande *jusqu'au 31 janvier 2011* (date du timbre postal).

Les projets soumis seront jugés par le Comité de la Société Suisse de Pneumologie. Les subsides seront accordés à partir du deuxième trimestre de l'année 2011.